

# Savoir établir dans les règles sa déclaration de TVA

## PROGRAMME

**Permettre aux adhérents assujettis à la TVA de remplir leur déclaration de TVA en maîtrisant tous les aspects : champ d'application, obligations déclaratives, droits à déduction...**

### Assujettissement à la TVA :

- Activités libérales imposables et exonérées
- Les taux applicables
- Le fait générateur de la TVA

### Règles d'imposition à la TVA :

- Territorialité de la TVA en matière de prestations de services : le territoire national, l'Union Européenne et l'intra-communautaire, l'international et l'extracommunautaire
- Base d'imposition, date d'exigibilité et taux de la TVA
- Particularités : débours, frais de déplacements refacturés...

### La TVA déductible :

- Modalités de déduction
- Exclusions du droit à déduction et particularité en matière de :

véhicules de transport, dépenses de logement, cadeaux clientèle, frais de mission et réception, restaurants, hôtels...

- Situations des assujettis partiels

### Les écritures comptables de base et les règles de facturation :

- Les achats et les ventes
- La facturation de la TVA : TVA brute, nette, déductible, collectée

### Remplir une déclaration de TVA

- Régime réel normal et régime simplifié

### Régime de la franchise en base de TVA



### TARIFS

**Adhérent** Coût inclus dans la cotisation annuelle

**Non-adhérent** 90 €

Caution de 40 € (le chèque sera restitué à l'issue de la formation)

### INTERVENANT(S)

**Laurent DELUARD**  
Expert-comptable

### PUBLIC 20 pers. max

Tout professionnel libéral ainsi que tout membre correspondant



DATE(S)	DURÉE	HORAIRES	TYPE DE SESSION	LIEU DE LA SESSION
Lundi 20 novembre 2023	3 heures	de 14h00 à 17h00	PRÉSENTIEL	CPG - Strasbourg